

*L'Ambassadeur Représentant permanent du Maroc auprès des Nations Unies, Omar Hilale, a affirmé, lors du séminaire régional du Comité des 24 de l'ONU (C24) pour le pacifique, que le Sahara est Marocain par l'histoire, le droit et la libre expression de ses populations.*

*"Le Sahara est Marocain par l'histoire, le droit et la libre expression de ses populations. Il est désormais temps aux autres parties de le reconnaître et de construire ensemble un avenir de paix, de stabilité et de coopération pour notre région et pour notre continent", a souligné M. Hilale lors de ce séminaire, réuni du 21 au 23 mai à Dili au Timor-Leste.*

L'Ambassadeur a, par ailleurs, dénoncé les manœuvres dilatoires de l'Algérie qui entravent le règlement du différend régional autour du Sahara marocain, ainsi que sa stratégie de déstabilisation dans la région du Maghreb et au-delà.

*"Malgré les engagements du Maroc et les efforts constants des Nations Unies, le processus politique pour résoudre ce différend régional continue d'être entravé par les manœuvres dilatoires de l'Algérie, qui, tout en prétendant ne pas être partie prenante au conflit, y joue pourtant un rôle central", a-t-il signalé, relevant que l'Algérie accueille, arme, finance et soutient diplomatiquement le groupe séparatiste du "polisario", et persiste dans une posture irréaliste et déstabilisatrice de la région.*

Il a noté que face à cette impasse entretenue par l'Algérie, la communauté internationale semble avoir tranché, citant à ce propos les retraits de reconnaissance de l'entité fantoche qui se poursuivent irrémédiablement, alors que plus de 116 États à travers le monde ont exprimé un soutien explicite à l'Initiative marocaine d'autonomie. De même, une trentaine de pays ont ouvert des consulats généraux à Laâyoune et à Dakhla, reconnaissant, ainsi, la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud, a-t-il ajouté.

Évoquant la poursuite de l'examen de la question du Sahara marocain par ce Comité, M. Hilale a noté que cette situation condamne le dossier, à tort, à une lecture figée à travers un prisme déconnecté de l'évolution profonde qu'a connue et que continue de connaître cette question.

*"Comme vous le savez, le Royaume du Maroc a engagé, dès son accession aux Nations Unies, des démarches auprès de la 4ème Commission et du C24 pour la libération de son Sahara du joug colonial. Après près de deux décennies d'après*

*négociations, le Maroc a pu récupérer ses provinces sahariennes à la faveur de l'Accord de Madrid, en novembre 1975, dont l'Assemblée générale des Nations Unies a pris acte dans sa résolution 3458B de décembre 1975*", a tenu à rappeler l'Ambassadeur.

Il a ajouté que depuis lors, et suite à la création par l'Algérie du groupe séparatiste armé le "polisario", la question du Sahara marocain s'est mue en une question de paix et sécurité, justifiant son traitement par le Conseil de sécurité, sous le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies pour le règlement pacifique des différends.

Il a en outre fait observer que le Conseil de sécurité a définitivement écarté l'option du "référendum d'autodétermination", évoquée par certains, soulignant qu'en effet, le Secrétaire général des Nations Unies a conclu dans son rapport du 17 février 2000 (S/2000/131) à l'impossibilité d'une "mise en œuvre ordonnée et consensuelle du Plan de règlement".

Depuis, le Conseil de sécurité s'est résolument tourné vers la recherche d'une solution politique mutuellement acceptable, en adéquation avec la réalité sur le terrain et les impératifs de stabilité régionale, a-t-il indiqué, notant que toutes les résolutions du Conseil de sécurité insistent sur la nécessité de parvenir à une solution politique, fondée sur le compromis.

Pour M. Hilale, ce glissement de paradigme traduit la volonté des Nations Unies de sortir d'un schéma binaire et rigide pour embrasser une approche adaptée à l'évolution de son appréhension dans le monde et respectueuse du droit international.

*"Ces développements ont ouvert la voie à l'émergence de l'Initiative marocaine d'autonomie comme unique socle pour un règlement durable et conforme au droit international"*, a lancé l'Ambassadeur, affirmant que cette Initiative, soumise en 2007 et qualifiée par le Conseil de sécurité de sérieuse et crédible, constitue en effet une proposition innovante et audacieuse pour la résolution de ce différend. Elle prévoit l'octroi d'une large autonomie aux populations du Sahara dans le cadre de la souveraineté et de l'unité territoriale du Royaume du Maroc, a-t-il poursuivi.

L'Ambassadeur Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU a, par ailleurs, souligné que le Royaume demeure engagé en faveur d'une solution politique durable et tend la main à tous ceux qui souhaitent sincèrement tourner la page de ce différend régional et ouvrir la voie à une coopération bénéfique à tous.

*Il a toutefois fait remarquer que “cet engagement ne saurait être à sens unique ni éternellement. Il suppose une volonté réelle de dialogue de la part des autres parties, particulièrement l’Algérie, dont le rôle ne peut plus être éludé. La clé du progrès dans le processus politique réside à Alger, comme l’a constaté l’ancien Envoyé personnel, feu Peter Van Walssum, en 2008”.*

Et l’Ambassadeur d’affirmer que le moment est venu de réévaluer avec lucidité et courage la manière dont cette question est abordée au sein de ce Comité.

M. Hilale conduit, avec l’Ambassadeur du Maroc à Jakarta, Redouane Houssaini, une importante délégation à ce séminaire régional du C24. La délégation est composée de plusieurs responsables du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l’étranger, outre le Vice-président du Conseil Royal consultatif pour les Affaires Sahariennes (CORCAS).

Par ailleurs, deux élus du Sahara marocain, en l’occurrence Mme Ghalla Bahiya, de la Région Dakhla-Oued Eddahab et M. M’hamed Abba, de la Région Laâyoune-Sakia El Hamra, participent à ce séminaire, sur invitation de la présidente du Comité, comme c’est le cas depuis plusieurs années.